CHRONOLOGIE

<u>14 mai 1996</u>: La DUP du TGV Est prononcée par Décret prévoit la gare TGV Lorraine à Cheminot-Louvigny

<u>29 janvier 1999</u>: au sein du protocole d'accord sur le financement de la 1^{ère} phase LGV Est, la décision est prise de « réaliser des études complémentaires pour améliorer l'insertion des gares nouvelles dans leur tissu économique, et notamment celle de la gare Lorraine dans le système de transport local. »

<u>1999</u>: étude de faisabilité d'une gare d'interconnexion réalisée à la demande du Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement.

Extrait d'un article de l'ER du 23 mai 2000 :

« En aucun cas il ne faut retarder la réalisation de la première phase du TGV » - Jean-Claude GAYSSOT, Ministre des Transports

Extrait d'un article de l'ER du 1er septembre 2000 :

« Nous construisons des gares pour des décennies. Il ne faut pas se tromper. Vandières se situe à la croisée de la future ligne à grande vitesse Ouest — Est et de l'axe Nord-Sud, avec des possibilités de correspondances importantes pour la région Lorraine. Il ne faut pas rater cette opportunité » - Louis GALLOIS, Président de la SNCF

<u>7 novembre 2000</u>: Conjointement à la signature de la convention de réalisation et de financement, est signé « *un protocole additionnel* » par le Ministre de l'Equipement, des Transports et du Logement, le Président de RFF, le Président du Conseil Régional de Lorraine, les Présidents des Conseils Généraux de Meurthe et Moselle, de Moselle, prévoyant la gare d'interconnexion TGV/TER à Vandières.

Extrait d'un article du RL du 8 novembre 2000 :

« Nous avions convenu, le 29 janvier 1999, de réexaminer la localisation de cette gare. Les études nécessaires ont été menées par RFF. Elles ont démontré la faisabilité d'une gare TGV-TER à Vandières et son intérêt en terme d'aménagement du territoire, au croisement de la ligne nouvelle et de l'axe Metrolor. » Jean-Claude GAYSSOT, Ministre des Transports.

<u>11 au 24 avril 2001</u>: concertation locale organisée par RFF sur le projet d'implantation d'une gare à Vandières. Le bilan établi à cette occasion n'a pas donné lieu à la préparation du dossier d'enquête publique, nécessaire à l'obtention de la DUP.

<u>25 janvier 2002</u>: approbation ministérielle qui confirme l'intérêt de Vandières en intégrant au génie civil de la LGV des mesures conservatoires sur le site de Vandières.

<u>6 mars (au Ministère de l'Equipement) et 22 mai 2003 (au Sénat)</u> : réunions sous l'égide du Ministre de l'Equipement, Gilles de Robien, qui permettent d'intégrer les mesures conservatoires aux programmes de travaux de la LGV Est Européenne

<u>18 décembre 2003</u> : CIADT qui décide le lancement de l'enquête publique de la gare de Vandières ainsi que le lancement d'une mission relative à son financement. Ce CIADT confirme Vandières comme « *unique site d'implantation de la gare d'interconnexion.* »

<u>15 juillet 2004</u>: tour de table organisé par le Préfet, Bernard HAGESLTEEN, réunissant le Président du Conseil Régional, Jean-Pierre MASSERET, le PCG 57, Philippe LEROY, le PCG 54 Michel DINET, le PCG 88 Christian PONCELET, le Président de la CUGN, André ROSSINOT, le Président de la CA2M, Jean-Marie RAUSCH et Patrick TRANNOY pour RFF et Alain LE GUELLEC pour la SNCF.

<u>10 et 11 février 2005</u> : en SP, le Conseil Régional a proposé de prendre la maîtrise d'ouvrage. Une Autorisation de Programme de 70M d'euros est votée.

<u>17 mars 2005</u>: en Séance Plénière du Conseil Régional de Lorraine, adoption du SRIT dont Vandières est une orientation; le CRL se porte maître d'ouvrage.

<u>23 mars 2005</u>: une réunion au Sénat en présence du Ministre de l'Equipement, les Collectivités Territoriales et l'Etat ont trouvé un accord sur les modalités de financement de la gare de Vandières.

<u>4 juillet 2005</u>: lors d'une réunion du Comité de suivi du TGV Est européen, à Chalons en Champagne, le Préfet de Région annonce une première répartition de la maîtrise d'ouvrage de la DUP sur Vandières (CRL: bâtiment et installations voyageurs, RFF: génie civil et équipement ferroviaires).

<u>Septembre 2005</u> : le président de la SNCF confirme le report vers la gare de Vandières « *de la totalité des arrêts prévus à Louvigny* ».

<u>8 novembre 2006</u> : 1^{ère} réunion du Comité de Pilotage de la Gare de Vandières (suite à la mission de définition du programme réalisée par la société PARVIS). Ce Comité de pilotage réunit : Président du Conseil Régional de Lorraine, 4 Présidents de Conseils Généraux de Lorraine, Préfet de Lorraine, SNCF et RFF.

<u>21/22</u> <u>décembre 2006</u>: présentation en SP du CRL, des premiers éléments de définition du programme de la gare. Cela permet d'autoriser le PCR à lancer toutes les procédures légales et réglementaires, d'arrêter les modalités de mise en œuvre de la concertation publique :

- 23 Mars 2007 : réunion de la commission de concertation locale
- 30 mars 2007 : réunion publique en mairie de Vandières
- <u>2 au 17 avril 2007 : exposition en mairie de Vandières présentant le projet avec mise à disposition d'un registre d'observations</u>

<u>22 janvier 2007 :</u> approbation du CPER 2007-2013. Celui-ci évoque « *Louvigny puis demain Vandières* » ou encore « *le financement de la gare d'interconnexion de Vandières fera l'objet d'une convention hors CPER* ». Le caractère intérimaire de Louvigny est ainsi clairement établi.

15 juin 2007 : inauguration publique de la Gare Lorraine TGV de Louvigny

<u>29 juin 2007</u>: Présentation et approbation du bilan de la concertation publique en Session Plénière du CRL (avis favorable émis par le CESEL le 22 juin 2007)

<u>25 et 26 juin 2008</u> : présentation d'un rapport d'information sur le projet de gare d'interconnexion TGV-TER de Vandières en SP du CRL

<u>21 août 2009</u>: Mise à l'enquête publique du projet de construction de la Gare TGV/TER de Vandières décrété par le Préfet de Meurthe et Moselle.

- <u>1^{er} septembre 2009</u>: Signature de la convention de financement de la 2^{ème} phase LGV Est européenne, par l'ensemble des partenaires sauf le Conseil Général de la Moselle.
- <u>28 septembre au 28 octobre 2009</u>: Enquête publique sous la conduite de Monsieur SARTELET, commissaire enquêteur, à l'issue de laquelle il rend un avis favorable sans réserve.
- <u>16 mars 2010</u>: au titre de la loi sur l'eau, le Préfet de Meurthe et Moselle prend un arrêté autorisant l'implantation de la gare d'interconnexion TGV/TER à Vandières.
- <u>7 mai 2010</u> : l'Assemblée Plénière du Conseil Régional de Lorraine déclare l'intérêt général du projet conformément aux exigences des codes de l'expropriation et de l'environnement.
- <u>28 mars 2011</u>: la gare TGV/TER de Vandières est déclarée d'utilité publique par décret n°2011-332 modifiant le décret du 14 mai 1996. Décret signé par les Ministres Nathalie KOSCIUSKO MORIZET et Thierry MARIANI.
- <u>12 février 2013</u>: Rapport de la Cour des Comptes qui préconise à la fois « *de suspendre l'exécution des travaux de la gare de Vandières* » tout en excluant « *l'implantation de gares TGV en rase campagne sans interconnexion avec le réseau de transport régional.* »
- <u>27 octobre 2014</u>: le secrétaire d'Etat Christian ECKERT annonce lors de sa venue à Metz la prolongation du dispositif TICPE Grenelle pour le financement de la LGV Est dont la gare d'interconnexion de Vandières fait partie intégrante,
- <u>6 novembre 2014</u>: Le Président du CRL, Jean-Pierre MASSERET, annonce qu'il a l'intention de consulter les lorrains au sujet de la gare de Vandières.
- <u>28 novembre 2014</u> : Réunion de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional de Lorraine pour délibérer sur l'autorisation d'organisation d'une consultation publique.